COMITE d'INFORMATION et de DEFENSE des Victimes de la Répression

TUNISIE

NUMERO SPECIAL : CONFERENCE DE PRESSE DU
11 février 1975

Nouvelle Serie
B U L L E T I N N° 13

FEVRIER 1 9 7 5

ADRESSE DU COMITE :
Jean GATTEGNO
B.P. 397
75 025 Paris Cedex 01

CCP La Source 33-34906

Ce bulletin est constitué par les différentes interventions faites lors de la Conférence de presse du mardi II février.

INTRODUCTION GENERALE .

Une grève de l'enseignement, des grèves ouvrières, étudiantes, des grèves de la faim des détenus politiques, un procès des ouvriers refoulés à la suite des grèves de la faim à Paris, autant de luttes et d'évènements pour lesquels le Comité d'Information et de Défense des victimes de la répression en Tunisie estime de son devoir de faire toute la lumière afin d'informer le plus objectivement possible par la même dénoncer la répression en Tunisie et la violation des libertés démocratiques les plus élémentaires.

Avant de donner un aperçu des différentes luttes, il nous a semblé utile de les situer en rappelant brièvement le contexte économique, politique et social.

C'est la première fois depuis l'indépendance que le milieu enseignant se met en grève, et s'il est arrivé dans le passé notamment en 1968, 72 et 73 qu'à l'Université, dans les lycées, on chôme l'initiative venait toujours des élèves, les professeurs se bornant à suivre le mouvement.

Signe des temps, signe de l'évolution de la situation politique et sociale où des couches de plus en plus nombreuses viennent accroître le lot des mécontents non de façon passive mais à présent sur le terrain de la lutte des classes. En effet, les temps sont révolus où la jeunesse estudiantine et lycéenne était seule à lutter, où uniquement quelques secteurs d'avant garde dans les usines tels Sidi Fathallah en 70 ou la Soretras à Sfax revendiquaient seuls.

Le mécontentement se généralise et se manifeste par des grèves multiples , non seulement dans la classe ouvrière, la jeunesse, dans une moindre mesure à la campagne, mais conformément à l'évolution historique inexorable, les couches petite bourgeoises les rejoignent peu à peu, que ce soit les petits fonctionnaires dans les administrations (novembre et décembre derniers), les postiers, les propriétaires des bébés-taxis.....

LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE CES LUTTES .

- D'une part une balance commerciale excédentaire, des prévisions dépassées dans le domaine de l'emploi, une phraséologie inhabituelle envers l'impérialisme dans les discours officiels et dans les statistiques triomphalistes du régime ; d'autre part ce mécontentement qui s'accentue ; voilà de quoi laisser perplexe au premier abord!

En effet, grâce à une conjoncture internationale et intérieure favorable, le régime bénéficie d'un sursis. Trois années consécutives de bonne récolte, l'augmentation du prix de certaines matières premières (l'huile et le phosphate), les pétrodollars (fruit de la juste lutte du Tiers-Monde pour la récupération de ses richesses à laquelle le régime tunisien s'est opposé au départ en s'élevant contre l'embargo pétrolier consécutif à la guerre d'octobre) permettent de renflouer la balance commerciale et la caisse de compensation (freinant ainsi dans une certaine mesure seulement, l'inflation).

Mais cet équilibre conjoncturel est fragile, car dû à des facteurs externes injectés artificiellement à notre économie et non dû à un développement réel. D'ailleurs, malgré toutes les facilités

accordées aux impérialistes pour leur permettre le pillage des richesses, les résultats sont loin de ce que l'on escomptait.
Déjà les premiers cris d'alarme sont lancés par le ministre de l'économie au sujet de la balnce commerciale qui se détériore gravement, par le premier ministre sur la production stagnante dans le domaine de l'agriculture (le talon d'Achille du gouvernement : nous restons à la merci d'une mauvaise récolte). Nouira a d'autre part insisté également sur le poids grandissant de la caisse de compensation par rapport au budget total , ce qui laisse prévoir une nouvelle escalade dans l'inflation. Quant à l'emploi, signalons enfin que si les prévisions sont dépassées sur le plan quantitatif en 73, sur le plan qualitatif les salaires correspondant aux emplois crées sont dérisoirement bas (Cf le Monde du 30.I.75). Par ailleurs, si les émules du plan insistent sur la baisse du taux de chômage relatif établi sur un taux hypothétique et optimiste en ce qui concerne l'accroissement de la population globale)de 27,6% à 26,4% de la population active, il voile pudiqement la vérité en oubliant que les chômeurs seront de fait plus nombreux en chiffre absolu en I976, 443000 au lieu de 426000 et ce sans compter 80% de la population active féminine.
Cette propspérité toute relative et conjoncturelle ne profite qu'à une couche privilégiée, et,pour les masses populaires,la détérioration du niveau de vie s"accentue : en effet, les prix des denrées de première nécessité ont augmenté tels le sucre,la semoule,l'eau (de 40 à 68,puis 90 millimes), le transport également de 30%; quant au logement, c'est véritablement la crise,selon un article officiel de la Presse du 5 octobre 74 : "on assiste à une escalade vertigineuse des loyers et à des expulsions de plus en plus nombreuses des familles qui se trouvent du jour au lendemain sans gîte..."

LES REVENDICATIONS DES MASSES POPULAIRES.

Le premier volet des revendications, le volet fondamental face à l'inflation des prix et à la détérioration du niveau de vie est celui de l'augmentation des salaires et du statut professionnel. Mais,si les revendications économiques sont la cause principale des luttes devenues quasi quotidiennes, les revndications démocratiques se font jour pour des libertés syndicales,pour un syndicat véritablement représentatif (notamment dans les usines Pennaroyá,SICA, Filtiss,BATA,Soretras,les étudiants,les enseignants...) et également, mais dans une moindre mesure, pour la libération des détenus politiques et l'amnistie générale.
Les aspirations non seulement pour le pain, mais aussi pour la liberté sont donc une caractéristique nouvelle de cette période, aspirations qui tendent à d'étendre et traduisent une élévation indéniable du niveau de conscience politique des masses populaires vis à vis du régime réactionnaire au service de l'impérialisme,incapable de mener à bien le développement du pays.

REPONSE DU POUVOIR : LA REPRESSION DE PLUS EN PLUS GENERALISEE.

La fraction réactionnaire au pouvoir a mis à profit ce surcroît économique pour tenter de renforcer son assise sur le plan politique notamment en se débarassant au Congrès de la clarté de ceux qui la gênaient au sein même du Destour et par des réformes de son appareil administratif,et pour mener une offensive à l'égard des masses populaires en répondant à leurs justes revendications par une répression de plus en plus brutale.

LA SITUATION EN TUNISIE

Conférence de presse Mardi 11 février 1975

A l'initiative du Comité d'Information et de défense des victimes de la repression en Tunisie, une conférence de presse a eu lieu au 46, rue de Vaugirard, le mardi 11/2/1975 à 11 heures.
Les thèmes qui ont été développés ont porté sur:

1) La grève des enseignants du secondaire le 28 janvier (causes, revendications, réactions du pouvoir: énorme campagne de presse et menaces de représailles).
   Des informations ont été données sur la dissolution du bureau du syndicat de l'enseignement secondaire et sur le déroulement de la grève très largement suivie dans les grands centres urbains.
2) Le développement des grèves ouvrières dans la dernière période, notamment dans le secteur textile où la grève de la FILTISS a eu un caractère exemplaire puisqu'en plus des revendications salariales et de l'amélioration des conditions de travail, les grévistes ont nettement posé le problème de la liberté syndicale.
   Des informations ont été données sur les grèves de la SOTUVER, d'Anabib, de la S.I.D., des ouvriers de la pêche à la goulette, de la compagnie Nationale de navigation, de l'usine de cellulose de Kasserine et des ouvriers du cuir à Sfax.
3) La situation des détenus politiques qui viennent de mener une grève de la faim le 3 février au bagne de Bordj Er-roumi (Bizerte), à la Prison Civile de Tunis et à la prison des femmes de la Manouba.
   Leurs revendications: fin de l'isolement pour Ahmed Ben Othman et l'obtention du statut de détenus politiques pour l'ensemble des détenus politiques.
   Des informations ont été données sur les conditions de détention et le nombre de détenus politiques dont la majorité ont été condamnés lors du procès des 202 du mois d'Août dernier.
4) L'actuelle campagne répressive au sein de l'émigration. Les trois travailleurs expulsés de France, Bati Abdelmajid, Noureddine Kaouach, Mustapha Tijani doivent comparaître en jugement à Tunis. Youssef Chabbi qui a été appréhendé en même temps qu'eux est toujours hospitalisé à l'hopital de la Pitié-Salpétrière.
   Le problème posé est celui de la régularisation de la situation des "sans papiers" victimes des carences et des incohérences de l'administration et des pratiques scandaleuses d'un certain nombre d'employeurs (travailleurs saisonniers etc....)
   La remise en cause par le conseil d'Etat le 15 janvier de certaines dispositions des circulaires Fontanet-Marcellin, n'en rend que plus urgente la mobilisation pour faire face à la campagne d'intimidation qui s'abat sur l'émigration et dont les autorités tunisiennes se font complices.

Amnesty International était représenté. M. René Dumont a pris la parole pour apporter le témoignage de son soutien.
Un dossier de presse et les textes des interventions ont été distribués à l'issue de la conférence de presse.
Il est possible de se procurer ces documents en écrivant à l'adresse du Comité:

c/o Jean GATTEGNO - BP.397
75025 PARIS CEDEX 01

LA LUTTE DES ENSEIGNANTS

La grève des enseignants tunisiens du secondaire a soulevé un tollé général dans la presse officielle tunisienne ou dans les communiqués gouvernementaux. Les épithètes pleuvent: "fauteurs de troubles, délinquants (sic) anarchistes, faction d'écervelés, poignée d'individus isolés etc....)
Quel crime de lèse-majesté ont-ils bien pu commettre pour mériter autant de vindicte? On leur reproche le caractère illégal de la grève, de prôner des revendications autres que syndicales et plus crûment d'avoir:

"des revendications insensées telle que la prime de logement"
(Dialogues 21)

"la gravité de la manoeuvre des agents de la subversion qui appellent à la liberté d'opinion et d'expression dans les classes"
(l'Action du 29/1/75)

Ainsi, il est clair que par delà les insultes et les quolibets, c'est le problème du respect des libertés démocratiques et syndicales qui est en jeu de façon aigüe une fois de plus en Tunisie.

A - Bref rappel des faits

S'il s'agit de la première grève depuis l'indépendence pour le corps enseignant (et cela souligne la gravité de la situation politique et économique) ce n'est pas la première fois que les enseignants revendiquent par le biais de leur syndicat. Pourtant ce n'est point chose aisée dans le cadre du régime actuel que d'avoir à faire entendre sa voix dans un syndicat UGTT (dont la direction est à la solde du pouvoir, dont le secrétaire général est membre du comité central du PSD).

Les membres du corps enseigant, 29755, représentent 33% des fonctionnaires de l'état (instituteurs, professeurs adjoints, professeurs du secondaire et universitaires) exigent dans leur majorité l'amélioration de leur salaire, la sécurité de l'emploi, par le biais du statut professionnel. (Seul le corps universitaire a obtenu satisfaction par la promulgation de son statut le 23 septembre 74).

Déjà au Conseil National de l'UGTT (20-21 juillet) ils ont exigé un statut professionnel concernant les diverses catégories, la limitation des heures de travail car la détérioration de leur niveau de vie oblige la plupart d'entre eux à faire un grand nombre d'heures supplémentaires. Ils exigent enfin la titularisation des stagiaires soumis à l'arbitraire le plus grand. Quant aux professeurs du secondaire, dès le mois de juin, à l'issue d'une réunion syndicale, ils ont dressé une longue liste de 15 revendications. A partir du mois d'octobre, à la suite du procès d'août, où 5 de leurs collègues ont été jugés (pour délit d'opinion par la Cour de Sûreté de l'Etat) ils ont mis en avant les revendications suivantes:

- réintégration de leurs 5 collègues exclus de l'enseignement
- augmentation de leurs salaires dérisoires au regard du coût de la vie (85 dinars net en moyenne)
- reduction des heures de travail de 18 à 16 heures pour leur permettre de poursuivre des travaux de recherche)
- d'autres revendications secondaires telles que la prime de logement, le retour de la prime de l'UNESCO (400 dinars confisqués par le gouvernement) contre le retrait de la prime de rendement de 1,5 dinar pour chaque absence, titularisation des stagiaires.

B - Agissements d'une poignée d'"anarchistes" au comportement irresponsable

Avant de recourir à la grève, les enseignants se sont largement concertés au cours de plusieurs assemblées générales, concernant tout le pays.

Des pétitions exigeant la réintégration de leurs collègues exclus et la satisfaction de leurs revendications ont circulé en même temps qu'une pétition revendiquant un statut pour les professeurs adjoints.
Ils ont multiplié les entrevues, de l'aveu même du ministre de l'Education Nationale (27 réunions) et ce sont les autorités qui ont pris la responsabilité de la rupture des négociations.
Enfin c'est la commission administrative qui groupe les responsables de toutes les régions, qui décide à l'unanimité du déclenchement de la grève.

La grève: reportée à 2 reprises, elle a eu lieu le 28 janvier, et si d'après les communiqués officiels, 9,4% seulement des professeurs auraient suivi le mouvement, d'après des témoignages dignes de foi, elle a été largement suivie à Tunis (85% environ) et à Sousse (près de 100%), malgré la suspension du syndicat le 20 janvier.
Elle a bénéficié du soutien des professeurs adjoints qui ont signé les pétitions.
Deplus, les grèves de soutien ont eu lieu le 24 janvier à la faculté des Sciences et des Lettres et de Droit en signe de protestation contre l'atteinte grave aux libertés syndicales qu'était la mesure fasciste de suspension du syndicat des enseignants.
Les préalables à la décision de grève, cet ultime recours pris à l'unanimité et l'écho qu'il a trouvé, montrent que nous sommes loin de l'action d'une minorité ou d'une poignée d'anarchistes, et cette lutte, de par la nature de ses revendications, s'insère dans le cadre des luttes quasi-quotidiennes des autres couches populaires qu'elle vient renforcer.

C - Sur la légitimité des revendications

Toutes les revendications se sont heurtées à une fin de non recevoir brutale. de plus, on a remis en cause leur légitimité pour suspendre le syndicat: comme nous l'avons vu, le contexte économique, l'inflation galopante des prix justifie largement les revendications. Mais arrêtons nous un moment sur la première qui est la plus contestée et qui servira de prétexte à la dissolution du syndicat; en effet, la déclaration de dissolution précise que la raison essentielle de cette grève était non syndicale.
Dans la première revendication il s'agit de la réintégration des 5 stagiaires condamnés à des peines de 3 à 12 mois avec sursis en août 74: par la Cour de Sûreté de l'Etat pour délit d'opinion. Le syndicat avait à l'époque chargé un avocat de la défense. A la suite de la condamnation, leur expulsion de l'enseignement est prononcée. On invoque pour cela l'article 54 des statuts de la fonction publique qui stipule "la révocation peut être prononcée sans communication du dossier et sans consultation du conseil de discipline lorsqu'un fonctionnaire a fait l'objet d'une condamnation définitive à une peine de prison ou de travaux forcés notamment pour crime, pour délit de fonction, attentat aux moeurs, faux témoignage, abus de confiance, dénonciation calomnieuse, diffamation, pour délit contre la sûreté de l'Etat ou pour délit commis dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions".
Nous remarquons au départ qu'il est question de condamnation à la prison ferme et aux travaux forcés, et aucunement de sursis. Donc cette décision de l'exclusion des 5 enseignants qui avaient bénéficié d'un sursis est illégale et arbitraire.
Les revendications de leurs collègues pour leur réintégration est donc bien légitime et s'inscrit dans les revendications syndicales pour l'application du statut public contre l'arbitraire et pour la sécurité de l'emploi.
Mais par delà l'interprétation arbitraire des textes de loi par le Conseil des ministres qui a pris lui-même la décision illégale de l'exclusion, il s'agit également de la liberté d'expression qui est bafouée: en effet, après avoir tenté d'extorquer des lettres de demande

de grâce sans succès, le ministre de l'éducation a lui-même précisé que la décision était illégale et "qu'il n'était pas question quedes gens portant une idéologie contraire à la sienne (celle du gouvernement) puissent exercer une fonction publique". Voilà le fond du problème.

D - La suspension du syndicat

On suspend donc le syndicat pour les raisons invoquées, procédant ainsi de l'arbitraire le plus total et portant une atteinte au droit syndical.

De plus on va faire passer en conseil de discipline les différents membres et on agite la menace de sanctions plus graves. Voilà les déclarations du ministre de l'éducation nationale et de Tahar Belkhodja, ministre de l'intérieur: "il importe de ne pas minimiser les agissements de ces fauteurs de troubles, la loi est là pour les empêcher de nuire".

Une question reste alors posée: s'il s'agit d'une minorité d'égarés, si le climat social est vraiment satisfaisant, pourquoi une réaction aussi violente pour une journée de grève?

Il est nécessaire ici de signaler une caractéristique propre du mouvement des enseignants: en effet, il est arrivé à imposer de représentants véritables authentiques dans le syndicat non seulement à la base, mais au niveau des responsables du syndicat de l'enseignement, contrairement à ce qui existe dans d'autres syndicats de l'UGTT.

Progressant ainsi dans la lutte pour le syndicat libre et grâce à ce cadre légal, ils ont pu lutter, s'organiser peu à peu et s'imposer malgré la direction nationale.

Dans le climat social actuel, le syndicat des enseignants, au fur et à mesure qu'il progressait dans la lutte pour les libertés démocratiques, devenait un exemple vivant dangereux pour le pouvoir (comme le fut l'UGET en son temps). Et c'est pour cela que l'enjeu était important pour le pouvoir et il a frappé dur pour essayer de freiner l'avance de la revendication pour un syndicat libre autonome qui commence à s'étendre.

Nous dénonçons vigouresement et appelons à dénoncer la violation des libertés les plus élémentaires comme la liberté d'opinion, du droit syndical, du droit de grève (consacrés par l'article 8 de la constitution à partir des faits relatés particulièrement la suspension arbitraire du syndicat de l'enseignement supérieur, suivi par celle des syndicats régionaux.

Nous rappelons également que ces faits ne sont pas isolés, que ce soit les multiples procès d'opinion, intentés aux citoyens démocrates et révolutionnaires, les tortures, les rafles quasi quotidiennes et la répression sous toutes ses formes: le précédent en ce qui concerne l'UGET pour tenter d'arrêter la lutte de la jeunesse et tout cela s'inscrit dans la logique d'un pouvoir réactionnaire incapable de satisfaire les aspirations les plus élémentaires des masses.

LES LUTTES DE LA JEUNESSE

En regard de l'ampleur des mouvements de 68, 72, et 73 (lors du soutien à la grève ouvrière de la Société nationale des transports), les mouvements actuels peuvent sembler bien atténués. Pour comprendre un tant soit peu correctement les mouvement de la jeunesse universitaire et pour les apprécier à leur juste mesure, il est nécessaire de revenir en arrière, notemment fin 73.

En effet la grande répression de l'an passé en novembre l'a privé de plusieurs de ses militants les plus actifs (jugés en août ou enrôlés de force dans l'armée) et il continue de panser lentement ses blessures et de se relever peu à peu de coup. Après une entrée assez calme, on assiste à un regain de l'agitation qui traduit un malaise devenu chronique.

Il n'en est pour preuve que les multiples assemblées générales où les représentants du CUP (Comité Universitaire Provisoire) l'emportent aux élections du bureau universitaire, la grève de l'école normale supérieure, celle de l'ENIT, les grèves de soutien avec la lutte des enseignants.

Que veulent les étudiants ?

Comme nous allons le voir de façon détaillée leurs revendications matérielles (bourses, équivalences etc...) et démocratiques (pour un syndicat autonomeet démocratique, pour la libération des prisonniers politiques) s'intégrent dans le cadre des revendications des masses populaires pour le pain et la liberté

A

A. Dans l'enseignement supérieur :

I. A l'Ecole Normale : (La Presse du 23/1/75 :"le mauvais exemple")

Des coups de semonce ont précédé le mouvement du 19 janvier: tout d'abord une grève partielle, puis une 2e grève généralisée d'une semaine à la suite de laquelle 2 étudiants ont été renvoyés. A cette occasion un meeting a rassemblé la majorité des étudiants. Puis, la dernière grève qui a duré plusieurs jours, qui ne s'est arrêté qu'après satisfaction des principales revendications.

Nature des revendications :

- le droit de redoubler
- l'homologation : c'est à dire la possibilité pour un étudiant de quitter l'ENS et d'être intégré à une autre Faculté
- l'affaire du 1/30e : le refus d'une amende de 1/30e de la bourse à chaque absence
- la reconnaissance du droit de grève
- une organisation syndicale représentative des étudiants
- la réintégration de leurs camarades exclus lors de la dernière grève qui se sont vus refuser le droit d'inscription à la faculté.

II. H.E.C. :

Pour la première fois depuis longtemps les élèves ont déclanché une longue grève pour :

- la bourse pour 75% d'entre eux
- une organisation syndicale représentative des étudiants
- l'amnistie générale et donc la libération de tous les détenus politiques

(De même l'Ecole Nationale des Ingénieurs a fait une grève pendant 2 jours pour exiger la promulgations du statut de cette école.)

III. L'Université :

1) De nombreuses AG ont lieu actuellement, largement représentatives, pour exiger :

- la suppression des"vigiles" des les Fac. et les Cités Universitaires
- un syndicat libre et autonaume comme solution à la crise de l'UGET
- la libération des prisonniers politiques

Certaines de ces A.G. avaient pour objet l'élection des représentants du Bureau Universitaire : la représentation démocratique (C.U.P.) l'a emportée largement devant les représentants dest ouriens en particulier à l'Ecole Normale Supérieure et à la Faculté de Droit (400 voix contre 3) et ce malgré de multiples pressions exercées contre les étudiants non destouriens : l'enrôlement forcé des étu diants indociles se poursuit; ceux qui ont déjà accompli leur service se sont vus octroyer 4 mois supplémentaires.
On chasse des foyers les étudiants sous les prétextes les plus divers (récemment à la cité Hayzouhour, 5 etudiants viennent d'être exclus)

2) Dans les différentes facultés de droit, sxiences et lettres, des grèves de soutien à la lutte des enseignan ts ont été déclen chées le 24 janvier pour protester contre la suspension du syndicat des enseignants en même temps que pour l'obtention de leurs propres revndications.

B. Dans l'enseignement secondaire

Le malaise politique et social se reflète ég alement dans les lycées. En effet les lycéens victimes d'un enseignement très sélectif qui a pour conséquence desrenvois massifs, et des méthodes admini stratives répressives manifestent leur mécontentement. Ainsi, au lycée de Kasserine, un tract distribué a valu à certains élèves d'être renvoyés et longuement interrogés par la police pou r leur appartenance éventuelle à un groupe organisé.
Les lycéens se solidarisent égalem en t avec leurs camarades victimes de la répression ; au lycée Montfleuri et rue de Russie, des grèves partielles sont déclenchées pour protester contre l'arrestation de Bahija Dridi; 3 lycéennes sont arrêtées et interro gées pour avoir simplement osé demander des nouvelles de leur camarade .

En résumé : les dernières grèves à l'Université ont eu lieu sous le mot d'ordre : AMNISTIE GENERALE ET LIBERTES SYNDICALES .

Ainsi, si l'agitation reste encore sporadique au niveau des lycées ou relativement limité dans l'enseignement supérieur, la nature des revendications témoigne d'une prise de conscience accélérée de la véritable situation politique et sociale, de l'absence des libertés démocratiques ; de la nécessité de lutter pour les arracher; de l'étau de la répression et met en évidence la véritable nature réactionnaire du régime.

LES PRISONNIERS POLITIQUES

La Tunisie est signataire de la Declaration Universelle des Droits de l'Homme qui affirme à son article 5:"Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels inhumains ou degradants".

Il y a pourtant actuellement en Tunisie au moins 54 prisonniers détenus pour raisons politiques et qui luttent pour l'obtension d'un statut de prisonnier politique. Leurs conditions de détentions d'arrestations et d'interrogation sont pour le moins en contradiction avec cet article.

Les prisonniers:

-5 des prisonniers ont déjà été condamnés en 68,ils ont effectué une partie de leur peine, ont été graciés en 70 puis depnouveau condamnés en73 ,peine qu'ils ont efféctués. Au moment de leur sortie, la grace concernant la peine de 68 à été levée.
Nous tenons à souligner à ce sujet l'arbitraire le plus total de la mesure de grâce. En effet, durant leur détention des pressions sont faites sur les prisonniers pour qu'ils demandent cette grâce qui,l'experience l'a montré, peut, être levée sur simple décision présidentiel

- 7 militants du front National et progressiste Tunisien ont été arrêtés en 72 et 73 et jugés seulement en décembre 1974.

- 40 ont été condamnés lors du procès des 202 de cet été.
-7 autres ont été arrêtés en septembre/octobre 74.
-et il existe sûrement encore des détenus youssefistes condamnés à la suite du "complot" de 62.

Conditions d'arrestations et de jugement:/

Les militants du front National progressiste Tunisien ont été arrêtés à la frontière Lybienne lors de leur retour de Lybie.
Pour les autres, tout au moins pour ceux ne vivant pas dans la clandestinité, le scénario a été en général celui qui s'est déroulé en octobre novembre 73: disparition d'un certain nombre de personnes, rumeurs concernant leurs arrestations impossibilité pour les familles d'obtenir la moindre nouvelle auprès de la police. Ce que l'on apprend par la suite: ces personnes sont arrêtées par la D.S.T. conduites dans des lieux comme les villas: Mabouk 1 et 11 de la région de mornag où elles sont torturées. Certaines personnes sont relachées au bout d'un temps plus ou mpins long de détention arbitraire et de torture (de quelques jours à plusieurs mois) les autres continuent à être détenue
L'annonce du progéée est faite de façon brusque: par cet été, les dossiers de l'accusation n'ont communiqués aux avocats que le vendredi ou le samedi le procès débutant le lundi. Les avocats sont mis dans l'impossibilité de rencontrer les accusés avant le début de l'instruction et subissent de multiples pressions et menaces qu'ils renoncent à leur défense.
Le plus souvent les juges refusent d'entendre les déclarations des accusés concernant les tortures qu'ils ont subis (ce n'est pas du ressort de la justice).
Tous les observateurs, avocats tunisiens et étrangers ou autres s'entendent pour affirmer qu'il es'agit toujours de procès d'opinion.
Mis à part pour un des militants du F.N.P.T.,les seuls faits matériels reprochés sont: association illégale (alors que le droit d'association est reconnu par la constitution tunisienne) et distribution de tracts.

Conditions de détentions

Elles sont très dures dans les trois prisons. A la prison de la manoubs les deux femmes sont isolées. Béhija Dridi, jeune lycéenne de 19 ans, est dans une cellule délabrée dont le sol est recouvert d'eau

car le toit est percé. A la prison centrale de Tunis où les cellules sont très petites il fait très froid en hiver et très chaud en été. A Borj el Roumi les prisonniers sont placés à plusieurs dans leurs cellules sauf actuellement Ahmed Ben Othman qui est isolé. Ils dorment sur des paillasses par terre dans des cellules très humides; Nous sommes arrivés à leur faire parvenir un sac de couchage. Aucune hygiène, même la plus élémentaire: la même et unique cuvette l'eau "potable" qui est destinée à la toilette. La nourriture est réduite à son stricte minimum. Mais nous insistons surtout sur l'etet de santé de ces prisonniers: les maladies qu'ils avaient avant leur détentions s'aggravent, ils en acquièrent de nouvelles le plus souvent gastriques en rapport avec la malnutrition ou maladies oculaires, de la peau ou des reins qui s'aggravent car elles restent sans soins.
Mais le plus grave reste les maladies consécutives aux tortures, par exemple: Ahmed Ben Othman perd ses cheveux, il a un timpan crevé, tous les avocats tunisiens ou étrangers ont été frappés de paleur et son mauvais état général. Hammami est atteint de troubles nerveux, Midassi d'un début de paralysie de la jambe gauche.
Les visites médicales sont très rares, l'infirmerie est dépourvue des médicaments et du matériel minimum.

Les actions entreprises

Hammami a fait trois jours de grève de la faim les 19-20-21 novembre 74 pour protester contre la torture, obtenir le droit de visite et de couffin ainsi que les livres et les journaux.
- Le 17-12-74 toujours à la prison centrale de tunis, des grèves de la faim ont eu lieu et ce malgré l'etat de santé des prisonniers pour obtenir: la fin du régime cellulaire - l'amélioration des conditions d'hygiène - des livres et des journaux - la visite de leurs famille - un statut de prisonnier politique.
- A la Manouba, les deux femmes ont fait grève de la faim pour obtenir d'être réunies ainsi qu'un statut de prisonnier politique.
- Récemment : une grève de la faim partie de la prison centrale de tunis et se continuant à Bordj el Roumi le 3 Février a eu lieu pour obtenir l'amélioration des conditions de détention - un statut de prisonnier politique - la fin de l'isolement de certains de leurs camarades. et un temps de promenade plus long.

Leurs revendications :

- Un statut de prisonnier politique
- La suppression de la cençure pour les livres
- Les journaux tunisiens
- La visite des familles mais non pas au parloir derrière des grilles ou un mur qui ne laissent dépasser que la tête.
- Le droit à au moins une lettre par semaine de façon permenante et non arbitraire.
- La fin de l'isolement : à la Manouba pour les deux femmes, à la P.C.T. pour Hammami et Hamdi et à Bordj el Roumi pour Ben Othman.
- Des soins médicaux réels.
- Des promenades plus longues .
- Sommier, table, chaise ...

Nous soulignons surtout avec eux l'arbitraire le plus total auquel ils sont soumis; la promenade peut par exp, par simple brimade être réduite à 10 minutes par jour ou même supprimée. Les livres peuvent être suspendus six mois ou plus. Les lettres bloquées à la cençure pendant des mois puis distribuées d'un coup (Naccache en a par exp, reçues 100 en même temps d'Amnesty International)
A la suite de la dernière grève de la faim, Ahmed Ben Othman a été présenté à ses camarades qui ont obtenus les promesses suivantes:
- Fin de l'isolement pour ces derniers
- Satisfaction des autres revendications

Une fois de plus nous insistons sur l'importance de l'btention d'un statut de prisonnier politique qui les mettraient à l'abri de la suppression arbitraire par simple brimade des améliorations obtenues à la suite des différentes grèves de la faim.

Il faut également dénoncer la gravité du fait de laisser ces prisonniers isolés et dans un état de manque de soins hygièniques et médicaux le plus total.
(I) nombre de personnes de la vague de repression.

SOUTENEZ

FINANCIÈREMENT

LE COMITÉ :

Jean Gattegno

C.C.P. La Source
33-34906

APERÇU sur LES RECENTES LUTTES OUVRIERES .

Il ne se passe guère de jours en Tunisie sans qu'un arrêt de travail affecte telle ou telle entreprise. Récemment des débrayages ont eu lieu à Coca Cola dans la capitale,et dans des usines de Sfax. La presse généralement reste muette sur les mouvements et les dirigeants nationaux de l'U.G.T.T. n'en parlent qu'avec réticence."

Ainsi s'exprimait l'envoyé spécial du journal "Le Monde", Daniel Junqua, dans son article du 29 janvier I975.

"La presse reste miette sur les mouvements" et "les dirigeants nationaux de l'U.G.T.T. n'en parlent qu'avec réticence" : telle est la réalité d'une presse officielle subjuguée au pouvoir d'une minorité de privilégiés et d'une direction nationale de l'U.G.T.T. complètement inféodée au pouvoir et dont le rôle répressif s'apparente bien plus avec celui des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur qu'avec celui des représentants syndicaux des couches laborieuses affiliées à cette centrale.

Dans de telles conditions,il n'est point étonnant de voir toute tentative d'assurer une information libre retraçant la véritable situation des couches populaires et exprimant les revendications profondes taxées de "diffusion de fausses nouvelles" et ses auteurs torturés, inculpés et condamnés à de lourdes peines de prison pour complot contre la sûreté de l'Etat".

Dans ces conditions d'étouffement de toute liberté d'expression et de bafouement des libertés syndicales et démocratiques garanties surtout par l'article 8 de la Constitution tunisienne, notre Comité (le Comité d'Information et de Défense des victimes de la répression en Tunisie) prend la responsabilité de mettre à la disposition de la presse internationale une chronologie des luttes sociales qui, malgré les impressions, donnera une idée incomplète, tant s'en faut,mais réelle de la situation sociale et politique de la Tunisie de Bourguiba.

1. Grève à l'usine FILTISS (Textile) de Djebel Djelloud.

Cette usine appartient à Mohamed Ali Dargouth, membre du Comité éxécutif de l'U.T.C.A. (C.N.P.F. français) et député à l'Assemblée Nationale. Près de 300 ouvriers y sont employés.

Les mauvaises conditions de travail ainsi qe les bas salaires et l'absence de toute prime ont poussé les ouvriers à s'organiser dans une section syndicale d'entreprise affiliée à l'U.G.T.T. Le propriétaire de l'usine,M.A. Dargouth a refusé de reconnaître les délégués syndicaux,prétextant qu'iln'y avait point besoin d'intermédiaires entre lui-même et ses ouvriers.

Le 8 novembre 74, dans un acte de provocation,il donna l'ordre à l'un des ouvriers d'éxécuter un travail qui n'était pas de sa qualification;ce dernier refusa et prit contact avec Amor Mesbah,délégué syndical de son atelier. L'intervention du délégué

lui a valu d'être insulté par le directeur et licencié le jour même "pour avoir quitté son poste sans autorisation". Cette mesure arbitraire a suscité la révolte des 60 ouvriers de l'atelier et 16 d'entre eux ont immédiatement débrayé ; la riposte du directeur ne s'est pas faite attendre : les I6 ouvriers ont été immédiatement licenciés pour "rupture de contrat de travail". Ce nouvel acte d'arbitraire a été à l'origine de la grève qui s'est étendue le lendemain aux 300 ouvriers de l'ensemble des ateliers de l'usine ; les grévistes revendiquent :

- La réintégration sans conditions de Amor Mesbah et de ses I6 camarades.
- la reconnaissance par la direction de leurs délégués syndicaux et le respect des libertés syndicales dans l'entreprise.
- l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail dans le cadre de l'application de la convention collective concernant leur branche de production.

Devant l'échec de ses manoeuvres,,la direction a dû revenir aux mesures répressives : le 27 novembre,elle fit arrêter 5 ouvriers et les traduidit devant les tribunaux pour "atteinte à la liberté du travail". Mais l'unité solidaire des ouvriers et l'élargissement d'un mouvement de soutien à d'autres usines de Djebel Djelloud, notamment aux ouvriers de la cimenterie et de l'usine de Berrebi, qui ont débrayé pendant une Heure en signe de solidarité, a obligé les autorités à relâcher les 5 ouvriers et à renvoyer leur procès au mois de mai prochain.

2. Grève des employés des P.T.T. à Tunis.

Les employés des télégraphes des P.T.T. ont débrayé pendant 4 heures à Tunis. Par ce mouvement, les employé des télégraphes entendent protester contre le fait que leur directeur les emploie à des travaux dans sa propre maison et dans son jardin, et qu'il n'hésite pas à prendre des mesures administratives à l'encontre de ceux qui refusent d'éxécuter de tels travaux. Les employés revendiquent par ailleurs une augmentation de leur salaire extrêmement bas. La police a dû intervenir pour réprimer cette grève et arrêta un des employés les plus actifs. La solidarité agissante de ses collègues qui ont exigé sa libération et sa réintégration, a obligé les autorités à le relâcher.

3. Débrayage des ouvriers de l'usine de cellulose de KASSERINE.

Les ouvriers de l'usine de pâte d'alfa et de papier de Kasserine ont adressé au directeur de l'usine un ultime avertissement, accompagné d'un débrayage d'une heure. Dans leur avertissement,les ouvriers menacent de continuer leur lutte si l'administration ne donne pas suite à leurs revendications légitimes portant sur l'obtention d'un statut de l'entreprise. Ce statut doit, entre autres réglementations, définir les rapports entre ouvriers et direction, établir une grille des salaires et réviser les critères d'avancement. Pour la satisfaction de cette revendication,les ouvriers accordent à la direction unddélai qui prend fin le 3I.décembre 74. Au terme de ce délai, les ouvriers se réservent le droit de prendre les mesures jugées nécessaires pour l'aboutissement de leurs revendications.

4. Une vague de répression à l'usine de chaussures de Sfax

Une vague de répression a frappé les ouvriers de l'usine de chaussures de Sfax en raison du rôle d'avant-garde qu'ils ont joué dans de nombreux luttes menées par les ouvriers de la région. Par ces luttes, les ouvriers de Sfax ont voulu exprimer leur mécontentement face à la détorioration de leurs conditions de vie ainsi que leur dénonciation de la répression fasciste organisée par le patronat en étroite collaboration avec la poignée de dirigeants syndicaux imposées par le régime. En effet, aprés une série de mesures d'intimidition, d'arrestations arbitraires et de licenciements abusifs, le gouvernement a réuni les ouvriers de l'usine pour les menacer de toutes sortes de mesures répressives au cas où ils ne renoncent pas à la gréve. A la suite de ce discours, l'administration est effectivement passée à l'exécution de ces menaces, en obligeant les ouvriers à signer des engagements de ne plus recourir à la gréve à l'avenir. De nombreux ouvriers ont refusés de signer et ont été de ce fait purement et simplement licenciés. L'ampleur de ces mesures de licenciement arbitraire a suscité la révolte des ouvriers qui avaient cédé à la menace, ces derniers se préparent à engager des luttes pour la réintégration de leurs camarades licenciés?

5. Gréve à la compagnie nationale de naviguation

Une gréve a été déclenchée sur l'un des 14 bateaux appartenant à la compagnie tunisienne de naviguation. Cette gréve a été soutenue par le délégué syndical . Les ouvriers ont commencé par informer le syndicat de l'avertissement qu'ils ont adressé à la direction de la compagnie. Dans cet avertissement les ouvriers revendiquent :

1- De doubler le nombre de marins sur ce bateau vu que, comme l'attestent les documents, il est établi que ce bateau est de type semi-aütomatique et non automatique.
2- Une prime dite "Prime de l'Atlantic"
3- La prime de nourriture: quand le bateau jette l'ancre dans un port, les marins obtiennent une prime de 32 dinars, cette prime est réduite à 8 dinars lorsqu'ils sont sur le bateau.
4- La règlementation du repos.

La direction de la compagnie ayant fait la sourde oreille, les marins ont accepté de surseoir à leur action jusqu'à leur retour d'un voyage à Marseille pour l'inauguration d'un nouveau bateau. En effet après leur retour, ordre leur fut donné de repartir à Marseille mais les marins refusèrent de lever l'ancre et rappelèrent leurs revendications. Les officiers objectèrent que le bateau ne pouvait naviguer

en eaux profondes comme l'a prouvé l'expérience, quant aux marins ils refusèrent de répondre aux représentants de la direction venus négocier avec eux, ils chargèrent l'un de leurs camarades de la négotiation et quittèrent la salle. Nous avons appris d'autre part que ce bateau a couté à la Tunisie 3 milliards d'anciens francs, alors que son prix ne serait que de I,8 milliards. Le directeur de la compagnie est donc suspecté d'avoir détourné I,2 milliards et une commission d'enquête a été saisie pour établir l'origine et les conditions du détournement, d'autant plus, que le directeur a été conjédié losqu'il fut prouvé que le bateau ne pouvait résister aux conditions de tempête.

La question "du statut d'entrprise" peut être considérée comme la revendication économique centrale du mouvement ouvrier tunisien depuis I969. Le patronat a toujours essayé de se dérober à cette revendication et lorsque, obligé de la satisfaire, il a toujours essayé de le faire dans le sens de la réglementation qui lui est la plus favorable, suivant des critères arbitraires. C'est le cas de la Société Tunisienne du "Pipe-Line"; en effet la direction de cette entreprise après avoir tenté d'aborder cette revendication par le moyen des avances sur les salaires, a du promulguer un statut d'entreprise.

C'est aussi le cas de la grêve qui s'est passée à la Société Tunisienne de verrerie(SOTUVER).En effet,ces ouvriers ont mené une grève pour exiger la revision du statut qui leur a été accordé après maintes luttes, vu que les dispositions de ce statut relatives à l'ancienneté ne reconnaissent que deux ans d'ancienneté à ceux qui ont 9 années effectives de travail,et un an à ceux qui ont 5 années de travail.

Ce bref apperçu de luttes ouvrières en Tunisie n'est qu'un exemple de la combativité continue et progressive de la classe ouvrière tunisienne à l'encontre de la répression d'un pouvoir inféodé à l'impérialisme.

A PROPOS DES RECENTES GREVES DE LA FAIM DES IMMIGRES

Nous ne nous faisons pas d'illusion sur les rapports réels et de plus en plus étroits existants entre la police tunisienne et la police française tant dans le milieu intéllectuel que plus récemment dans le milieu des travailleurs.La situation économique déficitaire du pays a jeté dans l'émigration des dizaines de milliers de travailleurs à la recherche du minimun vital.

Nous avons assisté à partir des années 70 à un intéret inattendu du gouvernement pour le secteur de l'émigration.C'est un intéret motivé par les rentréesde devises provenant des salaires des émigrés et dont l'importance est du même ordre que les rentrées provenant du secteur touristique,et cela n'est pas peu dire quand on sait l'importance anormalement dominante que ce secteur occupe dans les investissements annuels.

Si nous avons parlé de l'intéret de l'émigration sur le plan économique général, nous ne devons pas négligér les intérets substantiels que certains milieux d'hom--mes d'affaires tirent de l'émigration : les seules occasions où le gouvernement tunisien s'occupe des problémes sociaux des émigrés,nous le voyons quand il prodi--gue ses conseils concernant l'utilisation de l'argent rapatrié en le faisant fru--ctifier dans les logements populaires construits par la Société Nationale Immobi--liére ou d'autres projets patronés par la S.T.B. et assurant à ces organismes des profits substantiels.

Intérêt et peur,voila les motivations essentielles qui guident la récupération de l'émigration par l'état,le gouvernement et le parti destourien.Comment peut-on expliquer autrement les mesures prises au niveau consulaire et du parti,pour enca--drer idéologiquement les émigrés? (Création intensive de cellules du parti,projet de radio couvrant la France,publications telles que Biladi,le tout visant à préser--ver nos compatriotes des idéologies dites importées)

Fuyant une situation économique et politique impossible,l'ouvrier tunisien tom--be aussitôt dans un milieu non moins hinospitalier.Malgré les apparences,la masse de la main-d'oeuvre sans papiers est vue d'un bon oeil surtout de la part du patro--nat .Les circulaires illégales Marcellin et Fontanet en interdisant toute régula--risation de la situation des immigrés sans papiers ,en obligeant le travailleur à produire une attestation de "logement" dans le contrat de travail ou en suppri--mant la carte de travail temporaire ,ont eu pour visées objectives de perpétuer l'état d'irrégularité des immigrés,et de régaler les patrons d'une main-d'oeuvre abondante au marché noir.L'annulation de ces circulaires ne met pas cependant en cause le pouvoir réel que possede l'Administration quant à la régularisation des immigés qui restent toujours soumis à sa bonne volonté.

Ainsi la lutte des ouvriers immigrés pour le droit à la vie,pour le droit au travail égal et légal,s'est illustrée comme vous le savez par une gréve de la faim à laquelle ont participé des Français ,des mauriciens et des nord-africains,dont 4 tunisiens,à l'église Saint-Hippolyte.Elle a permis de dévoiler les pratiques policiéres dans la répression des immigrés,pratiques qui sont confirmées par le Ministre de l'Intérieur lui-même dans ses propos du 6 février.

NOUS PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE CETTE POLITIQUE

Et plus concrétement contre les agissements de la police francaise à l'égart des 4 Tunisiens qui ont participé à la gréve de la faim.

NOUS DENONCONS l'arrestation sans mandat des grévistes de la faim à l'église Saint-Hippolyte.

NOUS DENONCONS les méthodes d'intimidation par lesquelles la police a fait signer à MESSIEURS: BATI ABDELMAJID,NOURREDINE KAOUACH,MUSTAPHA TIJANI ET YOUSSEF CHEBBI,leur mesure de rapatriement.

NOUS DENONCONS aussi le rapatriement par la force des trois Tunisiens cités en premier ci-dessus.

NOUS DENONCONS enfin la brutalité avec laquelle MONSIEUR YOUSSEF CHEBBI a été tra traité alors qu'il était évanoiu suite à plusieurs jours de gréve de la faim:ilfut notamment trainé par terre des w.c; jusqu'au bureau n°5,bureau dit "d'expulsion" au 5eme étage de la préfecture à la cité.Il eut de ce fait son pantalon et sa veste déchirés.Il ne fut tranporté à l'hopital qu'à 22h30 du 24 janvier alors qu'il se plaignait depuis le matin de malaises.Enfin ce ne fut que grâce à l'interven--tion énergique du personnel soignant s'opposant à l'entrée de la police dans la salle de réanimation,que celle-ci abandonna sa surveillance qu'elle exerçait sur YOUSSEF CHEBBI alors même qu'il était sous perfusion.

NOUS SIGNALONS enfin que YOUSSEF CHEBBI a arrêté sa gréve de la faim le 5 février devant les promesses qui lui ont été faites par le Ministére de l'Intérieur d'examiner favorablement sa demande de régularisation.

AUSSI NOUS DENONCONS CES AGISSEMENTS CONTRAIRES A LA DIGNITE HUMAINE ET AUX DROITS ELEMENTAIRES DE LA LIBERTE.Nous rappelons que le rapatriement de force des ouvriers grévistes a permis de mettre entre les mains de la police tunisienne des citoyens dont le seul crime est d'avoir revendiqué le droit à la vie et à une situation réguliere mais que la police tunisienne considére comme subversion et anarchisme : dés que les 3 Tunisiens furent rapatriés ,ils furent conduits à leur arrivée aux locaux de la D.S.T. où ils furent dépossédés de leurs passeports, intérogés et fichés.Des nouvelles confirmées annoncent déja leur traduction devant la justice pour "atteinte au prestige de l'état à l'étranger" le I2 fevrier I975 (on apprend à la derniere minute que le procés est reporté à une date ultérieure)

ACTUELLEMENT ,DES MENACES PESENT ENCORE SUR LES IMMIGRES ET NOUS CRAIGNONS DE NOUVELLES EXPULSIONS,comme celle qui menace un étudiant de Montpellier, appréhendé par la police locale,suite à sa participation et a son soutien aux manifestations des travailleurs "sans papiers".